

Absents : Sophie BENIGAUD, a donné procuration à Marjorie Pignol
Wilfried MALIGE, a donné procuration à Isabelle Marchaud

1. Ligne de trésorerie

Présenté par Marjorie PIGNOL. La commune a été notifiée des subventions acquises pour plusieurs projets, cependant les services compétents de l'état, de la région et du département tardent à leur versement ce qui impacte directement la trésorerie de la commune. Aussi afin de nous permettre d'honorer nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, nous proposons d'avoir recours à une ligne de trésorerie. Sur trois banques consultées, deux ont répondu. Les propositions ont été présentées et après débat l'offre du Crédit Mutuel a été retenue à 9 voix pour.

2. Piste Forestière

Dossier suivi par Alain Mathieu et Alain Jarlier. Le projet de piste Forestière doit permettre la création de zone de stockage et de mise en état du chemin. Une trentaine de propriétaire est directement concernée. Le conseil municipal s'était prononcé en faveur de ce projet à condition que le reste à charge (après subvention) se limite à 10000euros. A ce jour, le coût annoncé est en hausse de plus de 40%. Une réunion de chantier avec les propriétaires est prévue le 03.03.2022. Après débat, le conseil souhaite demander au bureau d'étude de limiter les travaux à une seule zone de stockage et se laisse le droit de ne pas donner suite au projet si le reste à charge pour la commune était trop important. En effet, d'autres chemins communaux doivent aussi faire l'objet de remise en état.

3. Autorisation pour engager, mandater et liquider les dépenses nouvelles avant le budget 2022

Comme la loi l'autorise, et avant que le budget 2022 ne soit voté, il est demandé au conseil de se prononcer en faveur de cette mesure permettant d'engager, mandater et liquider des dépenses nouvelles à hauteur de 25% des crédits inscrits à la section investissement du budget 2021. 15 Pour.

4. Prix des encarts publicitaires

Marjorie Pignol et les membres de la commission Information et Communication se sont récemment réunis pour faire le bilan de l'année 2021. Le bulletin municipal représente le support principal de communication de la commune. Grâce aux artisans, commerçants, auto-entrepreneurs qui déposent leurs encarts publicitaires, le coût de publication s'autofinance à 72%. Pour 2022, l'encaissement de ces recettes sera directement géré par la trésorerie. Aussi, nous devons prendre une délibération sur le prix de ces encarts publicitaires qui ne seront pas augmentés pour 2022, à savoir, 40€/an pour une demi-page et 80€/an pour une page entière. 15 votes Pour.

5. Progiciel Centre de Gestion

Les logiciels utilisés par la mairie et le centre de gestion font l'objet d'une convention d'assistance devant être renouvelée. 15 Pour

6. Projet de la Côteerie : subventions à demander au Département

Une demande de subvention supplémentaire pourrait être déposée au département pour le projet d'aménagement de la Côteerie. 15 Pour.

7. Questions diverses

Stockage de matériaux sans autorisation : la commune a identifié 2 zones de stockage de matériaux sans autorisation (principalement des déchets inertes pierre/bois/briques/plâtre).

- Pour l'une d'elle, de nombreux rappels oraux et écrits ont été effectués depuis 1an. Les engagements de remise en état du site par le responsable n'ont pas été tenus. Des désagréments visuels, sonores et environnementaux sont rapportés par les lamothois. Aussi, après avis auprès de différents organismes (DREAL, Préfecture, Police de l'environnement), il convient à présent d'envisager une solution pérenne et conforme à la réglementation pour le bien de tous.
- Pour la deuxième zone, récemment identifiée, nous laissons à son propriétaire un délai de quelques semaines pour la remise en état.

L'ensemble du conseil est bien conscient des contraintes pesant sur les entrepreneurs pour l'évacuation de leurs déchets mais en aucun cas ne cautionne ce type de procédé.